

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## **1. Dénomination du médicament vétérinaire**

LINCOCINE SOLUTION

## **2. Composition qualitative et quantitative**

Un mL contient :

Substance(s) active(s) :

Lincomycine ..... 100 mg

(sous forme de chlorhydrate monohydraté)

(soit 113,39 mg de chlorhydrate de lincomycine monohydraté)

Excipient(s) :

Alcool benzylique (E1519) ..... 9 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

## **3. Forme pharmaceutique**

Solution injectable.

## **4. Informations cliniques**

### **4.1. Espèces cibles**

Porcins, chiens et chats.

### **4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles**

Infections à germes sensibles à la lincomycine, soit :

Chez les porcins :

- Traitement des arthrites infectieuses à mycoplasmes, staphylocoques et streptocoques.
- Traitement des mycoplasmoses respiratoires à *Mycoplasma hyopneumoniae* ou *Mycoplasma hyorhinis*.
- Traitement du rouget.

Chez les chiens et les chats :

- Traitement des infections respiratoires, urinaires, cutanées (y compris les plaies et abcès), causées par des organismes sensibles à la lincomycine.

#### **4.3. Contre-indications**

Ne pas administrer aux animaux hypersensibles à la lincomycine.

Ne pas administrer aux ruminants, aux chevaux et aux rongeurs (lapin, gerbille, hamster, cochon d'inde).

#### **4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Aucune.

#### **4.5. Précautions particulières d'emploi**

##### **i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal**

L'utilisation de la spécialité doit être basée sur des tests de sensibilité de la bactérie isolée chez l'animal. Si ce n'est pas possible, la thérapie devra se baser sur des informations épidémiologiques concernant la sensibilité des bactéries cibles.

##### **ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Les personnes présentant une hypersensibilité connue à la lincomycine doivent éviter tout contact avec le médicament vétérinaire.

Des précautions doivent être prises pour éviter toute auto-injection accidentelle.

En cas d'auto-injection accidentelle, consulter immédiatement un médecin.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Laver les éclaboussures immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Se laver les mains après utilisation.

##### **iii) Autres précautions**

Aucune.

#### **4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Des selles molles peuvent être observées, surtout chez les animaux traités à haute dose.

L'utilisation de ce produit peut provoquer une réaction locale au point d'injection.

#### **4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Aucune étude n'a été menée chez les femelles gestantes ou allaitantes ou chez les animaux reproducteurs.  
Ne pas utiliser pendant la gestation et l'allaitement.

#### **4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Il existe un antagonisme *in vitro* avec les antibiotiques bactéricides actifs sur les bactéries en phase de croissance.  
Ne pas associer à l'érythromycine.

#### **4.9. Posologie et voie d'administration**

Voie intramusculaire.

Chez le porc :

10 mg de lincomycine par kg de poids vif toutes les 24 heures, correspondant à 1 mL de solution pour 10 kg de poids vif, par voie intramusculaire, une fois par jour, pendant 3 à 7 jours.

Chez le chien et le chat :

Schéma à 1 injection par jour :

25 mg de lincomycine par kg de poids corporel toutes les 24 heures, correspondant à 2,5 mL de solution pour 10 kg de poids vif, par voie intramusculaire, une fois par jour, pendant 3 à 5 jours.

Schéma à 2 injections par jour :

10 mg de lincomycine par kg de poids corporel toutes les 12 heures, correspondant à 1 mL de solution pour 10 kg de poids corporel, par voie intramusculaire, matin et soir, pendant 3 à 5 jours.

#### **4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Voir rubrique « Effets indésirables ».

#### **4.11. Temps d'attente**

Porcins :

Viandes et abats : 7 jours.

## **5. Propriétés pharmacologiques**

Groupe pharmacothérapeutique : antibiotique à usage systémique, lincomycine.  
Code ATC-vet : QJ01FF02.

### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

La lincomycine, antibiotique de la famille des lincosamides, apparenté aux macrolides, est active sur les germes à Gram positif (aéro ou anaérobies), les germes à Gram négatif, anaérobies et les mycoplasmes. La lincomycine se fixe sur la sous-unité 50 S des ribosomes bactériens, inhibant la synthèse protéique des germes sensibles.

### **5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques**

Après injection par voie intramusculaire, la concentration de lincomycine atteint son maximum une demi-heure après l'administration, et se maintient à un niveau mesurable pendant 24 heures. Elle bénéficie d'une concentration intra-cellulaire et dans les macrophages. La lincomycine présente une excellente diffusion tissulaire, y compris dans la peau où elle est excrétée par les glandes sébacées, dans les articulations, et dans le lait de la truie. La concentration de lincomycine dans la peau atteint ou dépasse 50 % des concentrations plasmatiques. Elle est peu métabolisée et ses métabolites sont bactériologiquement actifs. Elle subit un cycle entéro-hépatique et est excrétée sous forme active par voie biliaire.

## **6. Informations pharmaceutiques**

### **6.1. Liste des excipients**

Alcool benzylique (E1519)

Hydroxyde de sodium (pour l'ajustement du pH)

Acide chlorhydrique (pour l'ajustement du pH)

Eau pour préparations injectables

### **6.2. Incompatibilités majeures**

Aucune connue.

### **6.3. Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 4 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

### **6.4. Précautions particulières de conservation**

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

#### **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

Flacon verre de type I  
Bouchon caoutchouc

#### **6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

#### **7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

ZOETIS FRANCE  
107 AVENUE DE LA REPUBLIQUE  
92320 CHATILLON  
FRANCE

#### **8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/8003002 1/1988

Boîte de 1 flacon de 100 mL  
Boîte de 10 flacons de 100 mL  
Boîte de 1 flacon de 250 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

#### **9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation**

22/06/1988 - 07/03/2013

#### **10. Date de mise à jour du texte**

21/01/2025